

OBJET :
**EXONERATION
DES DROITS
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR
LES
COMMERÇANTS
SUR LES FOIRES
ET MARCHES DE
PLEIN VENT, EN
RAISON DE LA
CRISE LIEE AU
COVID-19**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.11.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05 DEC. 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC-2020-10-30-01 fixant les mesures de prévention et restrictions nécessaires à la lutte contre l'épidémie de covid 19 dans le département de l'Aude ;

Le rapporteur rappelle le contexte de crise sanitaire, provoqué par l'épidémie de covid-19, qui entrave le développement économique du territoire, avec un confinement renouvelé de la population et un fonctionnement dégradé des foires et marchés de plein vent.

Ainsi, la ville de Castelnaudary a la volonté d'accompagner les acteurs économiques de proximité et notamment, les plus petits d'entre eux, qui ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide, pour maintenir leur activité.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter des mesures d'exonérations des redevances d'occupation du domaine public, pour les commerçants présents sur les foires et marchés de plein vent de la ville de Castelnaudary à compter du 15 novembre 2020 et jusqu'à la fin de la période d'interdiction de déballage de stands non alimentaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants présents sur les foires et marchés de plein vent de la ville de Castelnaudary à compter du 15 novembre 2020 et jusqu'à la fin de la période d'interdiction de déballage de stands non alimentaires.

AUTORISE Monsieur le trésorier municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 04 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 DEC. 2020
Par publication le : 05 DEC. 2020
Par délégation, Le Directeur Général des Services 
Nicolas NAYRAL



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20201124-DB2020237-DE
Reçu le 02/12/2020